



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Artisanat

Question écrite n° 4953

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur la promotion des métiers artisanaux. Lors de sa dernière assemblée générale, l'assemblée permanente des chambres de métiers a rappelé l'importance des missions des chambres de métiers en matière d'animation économique menée auprès des artisans. Considérant que l'aide au développement des entreprises artisanales doit s'accompagner de dispositifs d'animation performants, l'APCM demande, d'une part, que l'article 20 du chapitre 44-05 du budget de son ministère soit abondé pour 1994 à hauteur de 120 millions de francs et, d'autre part, que le conseil national d'orientation des structures artisanales soit périodiquement réuni afin d'assurer la cohérence des stratégies d'animation économique. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il s'est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens mieux adaptés pour assumer leur mission. L'examen du crédit de son département ministériel, lors de la prochaine session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4953

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Ministère attributaire : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2514

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3556